A background image of a dense forest of trees with green foliage, overlaid with a semi-transparent light green filter.

# Abécédaire de l'aménagement des systèmes naturels

Unité de l'utilisation du sol et des systèmes naturels  
Urbanisme et Gestion de la croissance  
Novembre 2015

# Au programme

- Bienvenue
- Cadre stratégique
- Examen des projets d'aménagement
- Règlements de la Ville d'Ottawa sur la foresterie et les arbres
- PAUSE
- Étude de cas interactive
- CONCLUSION

# Mission

L'Unité de l'utilisation du sol et des systèmes naturels élabore et met en œuvre des politiques et des lignes directrices afin de préserver l'environnement naturel pour les générations actuelles et futures.

# Qu'est-ce qu'une ville viable?



# L'EFFET DE LA NATURE

**9 CANADIENS**  
sur **10** se  
disent plus  
heureux  
lorsqu'ils se  
sentent en  
harmonie avec  
la nature.

**5 CANADIENS**  
sur **10** voyagent  
pour découvrir  
la nature.

**70 % DES**  
**CANADIENS**  
ont passé du  
temps dans la  
nature au  
cours des 12  
derniers mois.

**1 million de visites À OTTAWA**  
**CHAQUE ANNÉE POUR DES**  
**ACTIVITÉS DE PLEIN AIR**

**40,4 milliards de dollars**  
**DÉPENSÉS PAR LES CANADIENS**  
**DANS LES ACTIVITÉS LIÉES À LA**  
**NATURE**

Le tourisme axé sur la nature crée des  
emplois dans les secteurs suivants :

**TRANSPORTS**  
**HÉBERGEMENT**  
**ATTRACTIONS**

**VENTE AU DÉTAIL**  
**SERVICES DE GUIDE**

# Proposition de valeur

Pourquoi une famille choisit-elle de venir à Ottawa plutôt qu'à Toronto, Montréal ou Calgary?

— Discours sur l'état de la Ville du maire, janvier 2015

# CADRE STRATÉGIQUE

# Législation

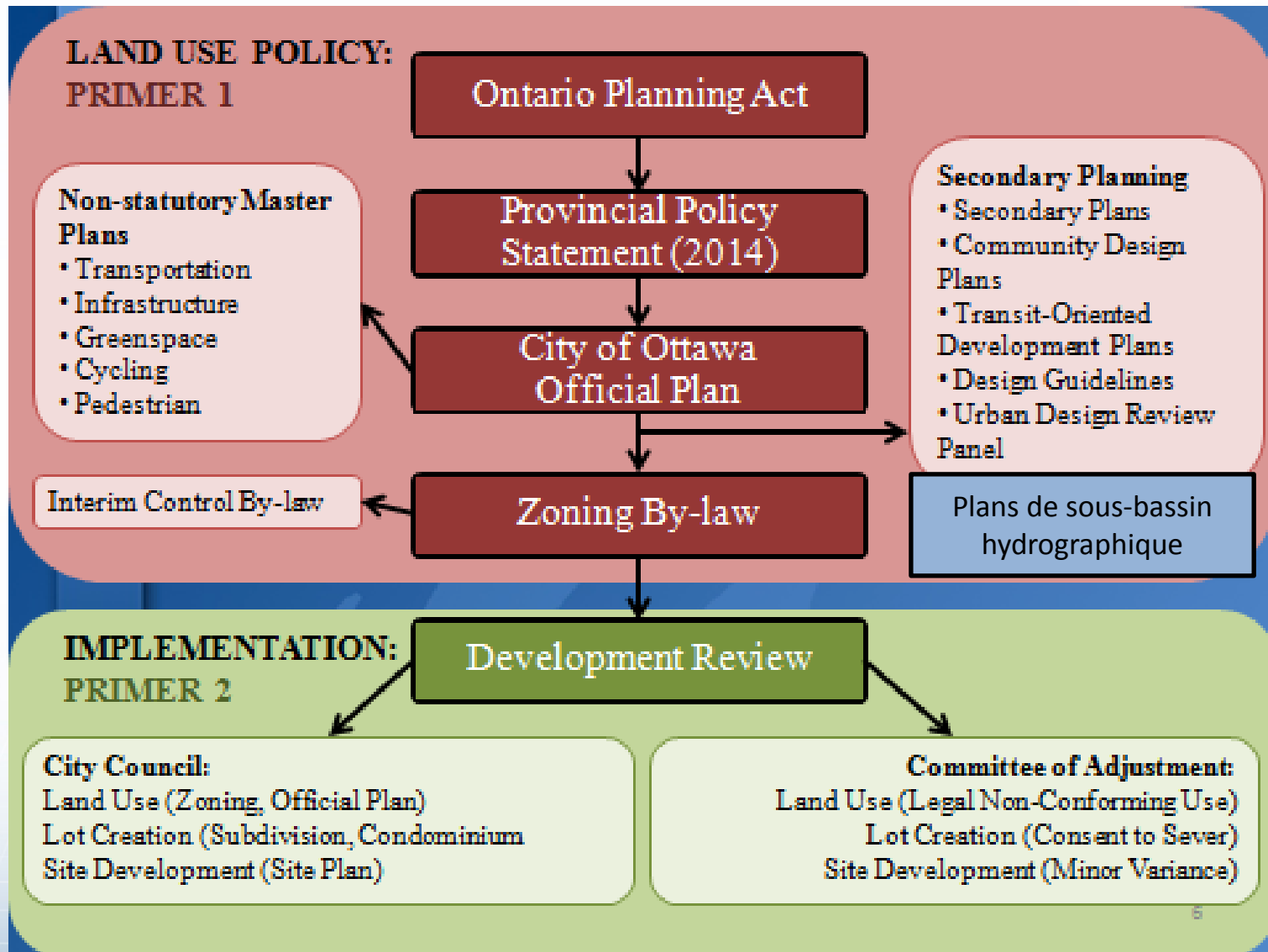
## Lois

- *Loi sur l'aménagement du territoire – Déclaration de principes provinciale*
- *Loi sur les évaluations environnementales – Évaluations environnementales municipales de portée générale*
- *Loi sur les municipalités*
- *Loi sur le drainage*
- *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*
- *Loi sur les pêches*
- *Loi sur les espèces en péril*
- *Loi sur l'eau saine*
- *Loi sur la protection de l'environnement*
- *Loi sur les offices de protection de la nature*
- *Loi de 1992 sur le code du bâtiment de l'Ontario*

## Fonction de la Ville

- Plan officiel
- Examen des projets d'aménagement
- Études des bassins et sous-bassins hydrographiques
- Plans de gestion environnementale
- Règlements municipaux
- Drains municipaux
- Protection des sources d'eau
- Certificats d'approbation
- Dossiers de l'état des sites
- Règlements génériques
- Permis et application du Code du bâtiment





# *Loi sur l'aménagement du territoire*

- Fournit un cadre législatif
  - Fonctionnement du système d'aménagement
  - Désignation des décideurs
  - Résolution des litiges
  - Commentaires du public
- Définit le rôle de la Ville en matière d'aménagement
  - Plan officiel et *Règlement de zonage*
  - Examen des projets d'aménagement

# Déclaration de principes provinciale

Définit les intérêts concernant l'aménagement du territoire et la façon dont ces intérêts doivent être protégés tout en permettant un aménagement approprié.

- Collectivités fortes et en santé
- Utilisation et gestion judicieuses des ressources
- Santé et sécurité publiques
- Les politiques d'aménagement municipales « doivent respecter » la Déclaration de principes provinciale.

# Déclaration de principes provinciale

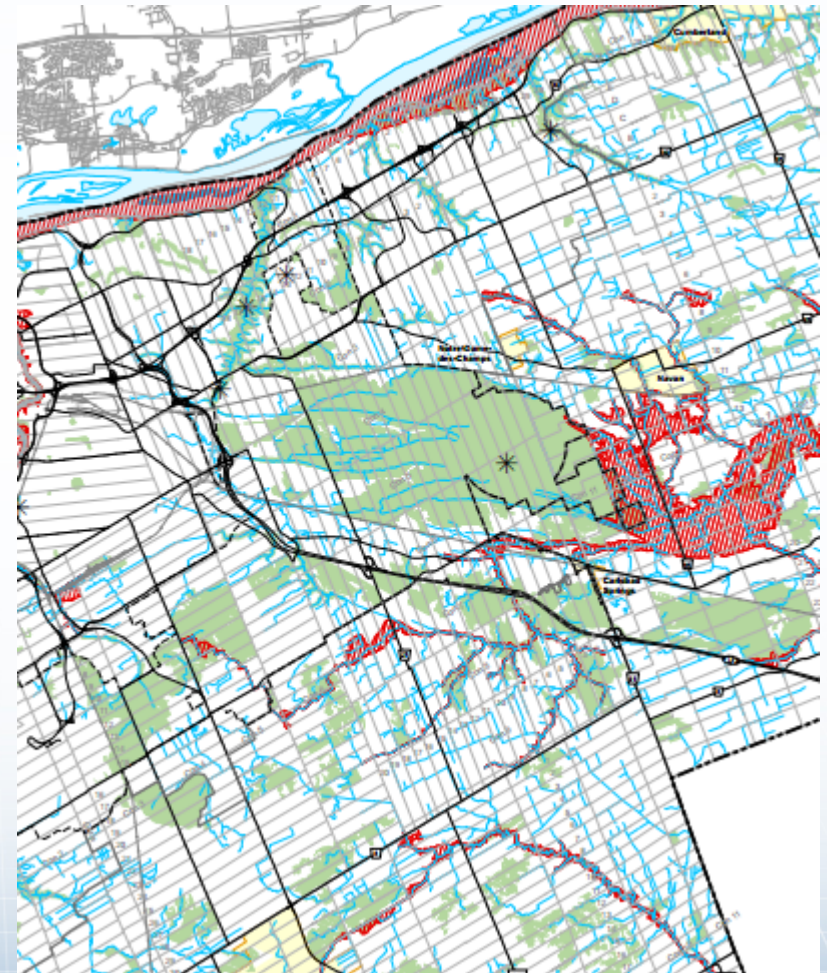
## Définit et protège le *réseau du patrimoine naturel (RPN)*

- Aucun aménagement ou modification d'emplacements dans :
  - les terres humides d'importance;
  - les habitats du poisson ou des espèces menacées ou en voie de disparition, à moins que la législation ne l'autorise.
- Aucune répercussion néfaste sur tout autre élément important du patrimoine naturel ou à proximité des milieux susmentionnés.

# Réseau du patrimoine naturel

# Plan officiel (PO)

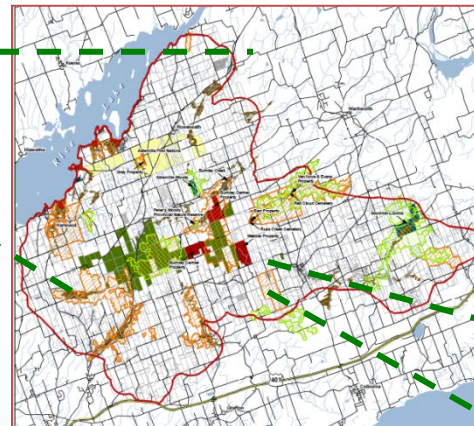
- Définition du RPN dans la Section 2.4.2
- Secteur désigné RPN (annexe L) et parties du réseau qui peuvent être cartographiées
- Certaines zones protégées par la désignation (annexes A et B, Section 3.2)
- Examen des projets d'aménagement régi par la Section 4.7



## Écorégion



## Zone naturelle



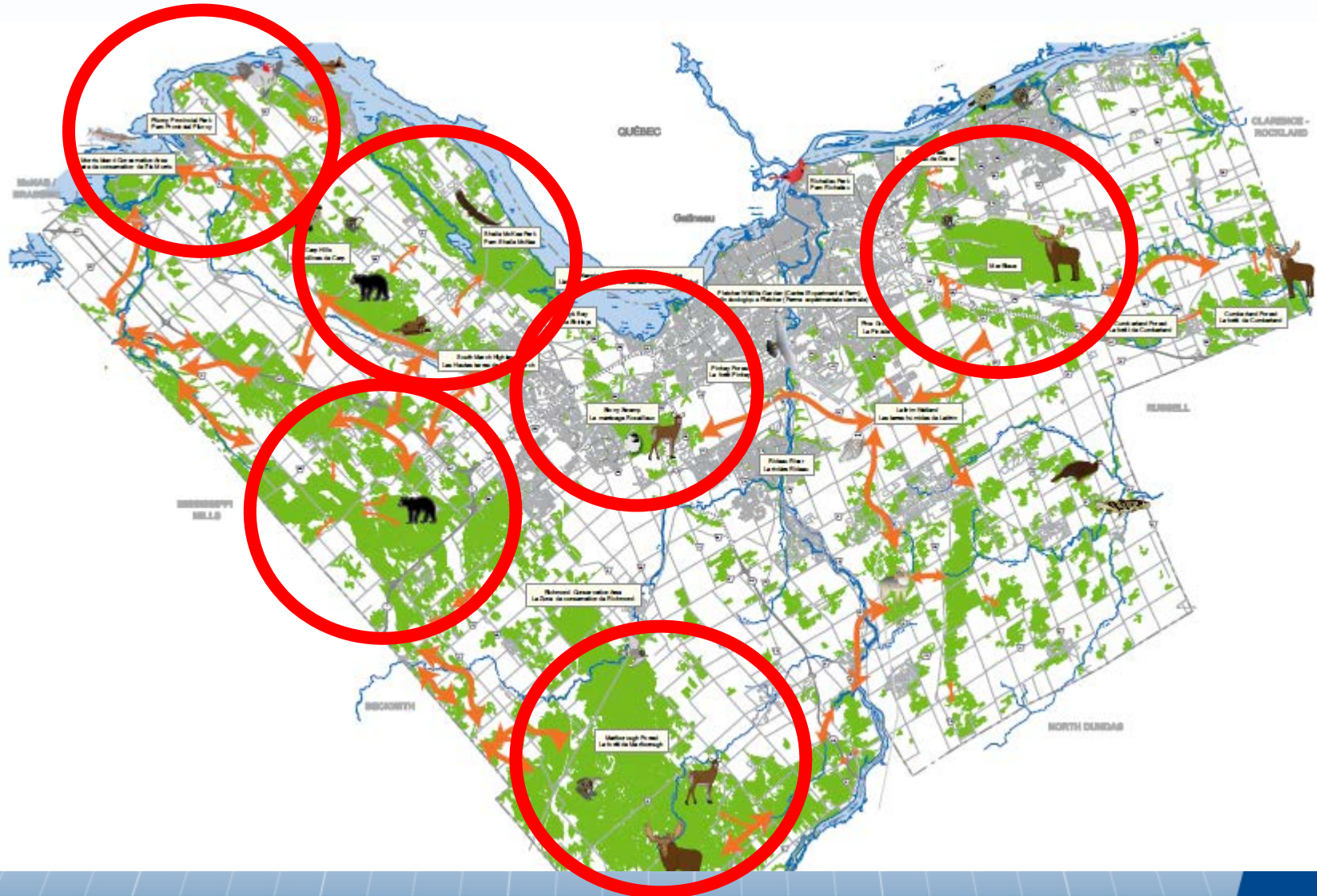
## Propriété



Échelle géographique

Échelles d'une planification efficace de la protection de la nature

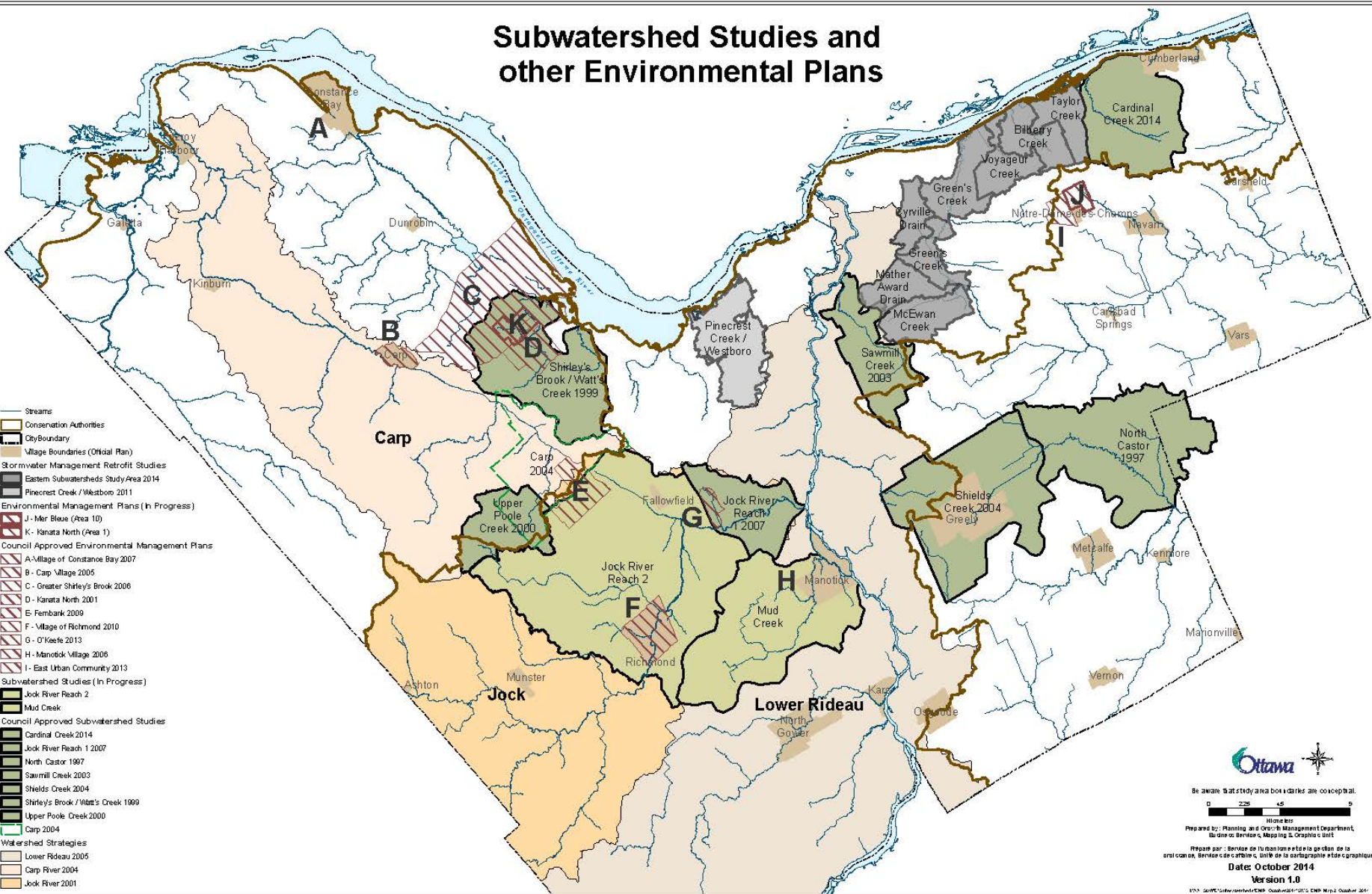
# Centres de biodiversité







## Subwatershed Studies and other Environmental Plans



- Streams
- Conservation Authorities
- City Boundary
- Village Boundaries (Official Plan)
- Stormwater Management Retrofit Studies
  - Eastern Subwatersheds Study Area 2014
  - Pinecrest Creek / Westboro 2011
- Environmental Management Plans (In Progress)
  - J - Mer Bleue (Area 10)
  - K - Kanata North (Area 1)
- Council Approved Environmental Management Plans
  - A - Village of Constance Bay 2007
  - B - Carp Village 2005
  - C - Greater Shirley's Brook 2006
  - D - Kanata North 2001
  - E - Fernbank 2009
  - F - Village of Richmond 2010
  - G - O'Keefe 2013
  - H - Manotick Village 2006
  - I - East Urban Community 2013
- Subwatershed Studies (In Progress)
  - Jock River Reach 2
  - Mud Creek
- Council Approved Subwatershed Studies
  - Cardinal Creek 2014
  - Jock River Reach 1 2007
  - North Castor 1997
  - Sawmill Creek 2003
  - Shields Creek 2004
  - Shirley's Brook / Watt's Creek 1999
  - Upper Poole Creek 2000
  - Carp 2004
- Watershed Strategies
  - Lower Rideau 2005
  - Carp River 2004
  - Jock River 2001



Be aware that study area boundaries are conceptual.



Prepared by: Planning and Growth Management Department, Bureau de Service à Mapping & Graphique Unit

Révisé par: Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance, Bureau de Service à Mapping & Graphique Unit

Date: October 2014

Version 1.0

1713 - 2014/09/25 - Subwatershed EMB - October 2014 - 01/15 - EMB - 10/15 - October 2014

# Office de protection de la nature (OPN)

- Zones inondables et gestion des risques
- Bulletins sur les bassins hydrographiques
- Gestion des ressources naturelles
- Surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau
- Programmes éducatifs
- Planification et réglementation
- Gestion des forêts



SOUTH NATION  
CONSERVATION  
DE LA NATION SUD



RIDEAU VALLEY  
CONSERVATION AUTHORITY



Mississippi Valley  
Conservation Authority

# Espèces en voie de disparition

- Désignées en vertu de lois provinciales ou fédérales (les deux dans de nombreux cas)
- Plus de 60 espèces en voie de disparition dans notre secteur (Certaines sont assez courantes!)
- Habitat des espèces menacées ou en voie de disparition protégé par la loi
- Habitat des espèces préoccupantes = habitat faunique d'importance



# Règlements municipaux

## Exemples

- Zonage
- Arbres
- Marche au ralenti
- Utilisation des égouts



# Miser sur les réalisations d'Ottawa

- Plan d'action de la rivière des Outaouais
- Acquisition par la Ville de plus de 10 000 hectares de zones naturelles depuis les années 1960
- Programmes d'intendance
- Plan de gestion de la qualité de l'air et des changements climatiques
- Plan de modernisation de la gestion des eaux pluviales pour les secteurs urbains plus anciens
- Surveillance de la qualité de l'eau
- Stratégie de gestion de la faune et protocole de protection de la faune

# Examen des projets d'aménagement

Direction de l'examen des projets d'aménagement  
Novembre 2015

# Au programme

- Urbanisme et Gestion de la croissance et Examen des projets d'aménagement
- Processus d'examen des projets d'aménagement
- Planification environnementale
- Pour en savoir plus : [ottawa.ca](http://ottawa.ca)



# Urbanisme et Gestion de la croissance

**LE SERVICE REMPLIT SA MISSION PAR  
L'ENTREMISE DE SES CINQ DIRECTIONS**



**Planification  
des transports**



**Examen des  
projets  
d'aménagement**



**Élaboration de  
politiques et  
Esthétique  
urbaine**



**Services du  
Code du  
bâtiment**



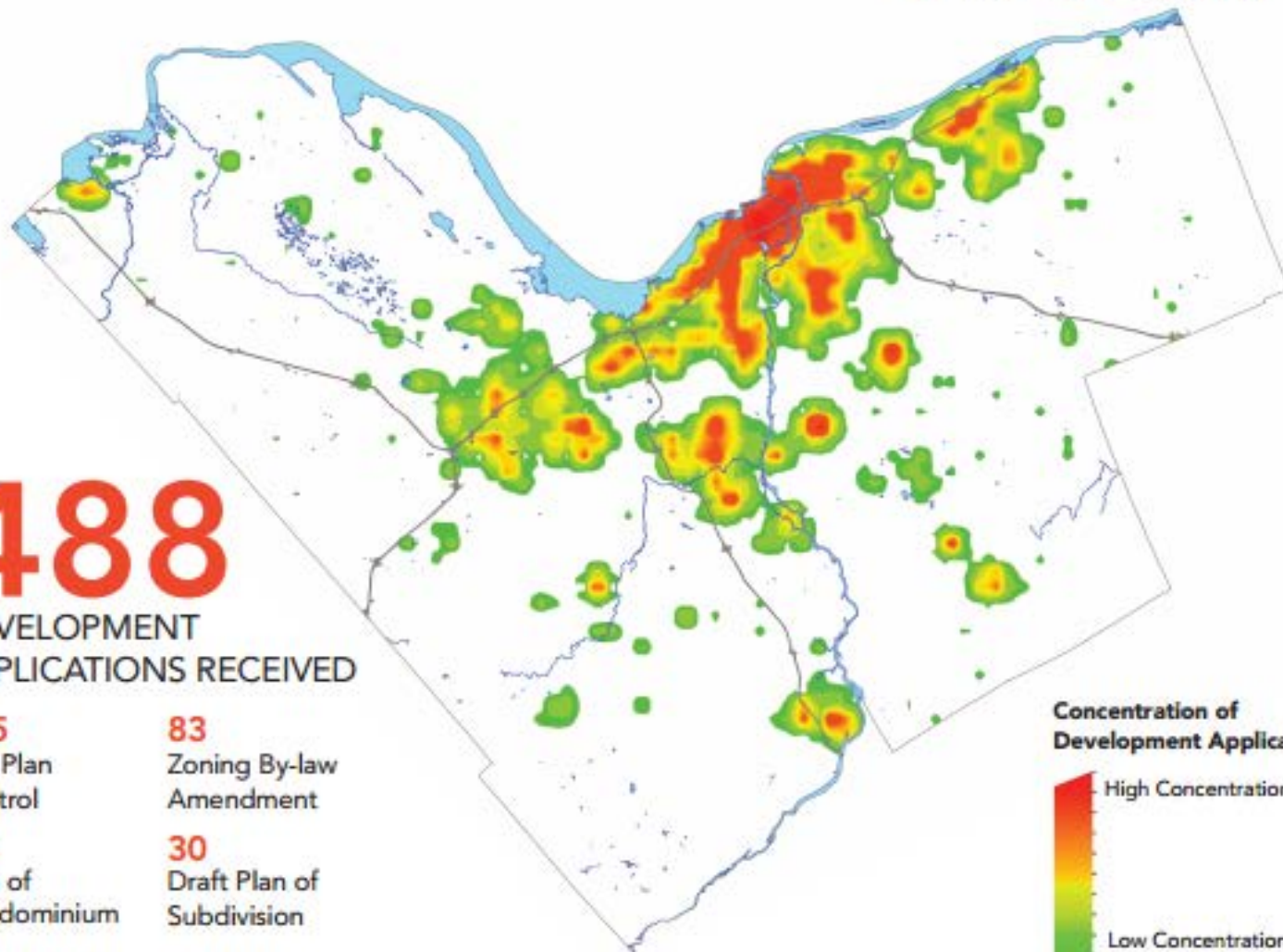
**Services  
d'affaires**

DEVELOPMENT HOTSPOTS

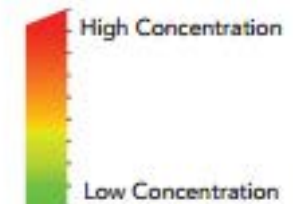
**488**

DEVELOPMENT APPLICATIONS RECEIVED

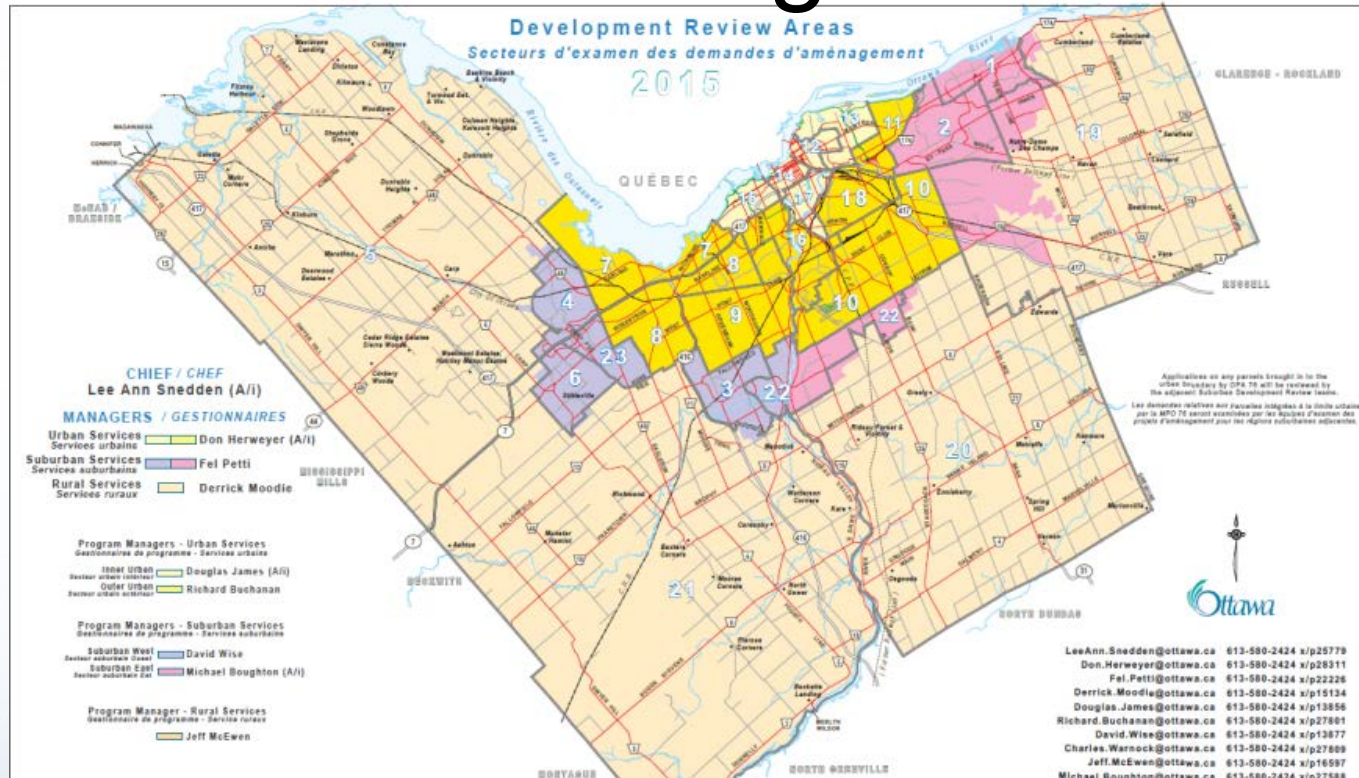
- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>195</b><br>Site Plan Control     | <b>83</b><br>Zoning By-law Amendment   |
| <b>30</b><br>Plan of Condominium    | <b>30</b><br>Draft Plan of Subdivision |
| <b>9</b><br>Official Plan Amendment |  |



Concentration of Development Applications



# Direction de l'examen des projets d'aménagement



- Divisée par secteurs : urbain (2), suburbain (2), rural
- Planificateurs de l'utilisation du sol, des transports, des parcs, environnementaux et de la conservation du patrimoine, et ingénieurs

# Processus d'examen des projets d'aménagement

1. Consultation préalable
2. Dépôt de la demande
3. Demande jugée complète / Examen préliminaire de la demande (pièces manquantes)
4. Préavis donné à la communauté
5. Transmission de la demande aux organismes techniques, publics et communautaires et au conseiller de quartier
6. Installation de panneaux de réunion sur les lieux
7. Séance communautaire d'information et de consultation
8. Résolution des problèmes – rédaction d'une note de service par le personnel ou d'un rapport par le Comité
9. Avis de décision communiqué par le personnel (demandes relevant d'une délégation de pouvoirs)
10. Avis de réunion publique
11. Avis de décision du Comité ou du Conseil municipal
12. Étapes suivant l'approbation

# Préparation à la consultation

- Rencontre avec le demandeur
- Définition des caractéristiques environnementales
- Contenu de l'étude d'impact sur l'environnement

# Demande jugée complète

- Présentation des rapports exigés
- Rapports complets
- Demande prête à être transmise



# Transmission de la demande et résolution des problèmes

- Transmission de la demande aux groupes communautaires et aux organismes
- Services internes
- Résolution des problèmes – processus itératif



# Étapes suivant l'approbation

- Approbation provisoire du lotissement
- Appels interjetés devant la CAMO
- Construction





# Examen environnemental



# Études à l'appui



# Étude d'impact sur l'environnement (ÉIE)

- L'ÉIE est exigée pour le réseau du patrimoine naturel, les terres humides d'importance provinciale, les zones d'écologie naturelle, les caractéristiques naturelles rurales, les caractéristiques naturelles urbaines, les zones d'intérêt naturel et scientifique et les terrains adjacents.
- Elle doit démontrer l'absence de répercussions néfastes sur la fonction écologique des éléments susmentionnés. (Section 4.7.8 du PO)



# Absence de répercussions néfastes

- Les répercussions néfastes s'entendent d'une dégradation qui menace la santé et l'intégrité des éléments naturels ou des fonctions écologiques pour lesquelles une zone a été reconnue en raison d'activités uniques, multiples ou successives d'aménagement ou de modification d'emplacements.

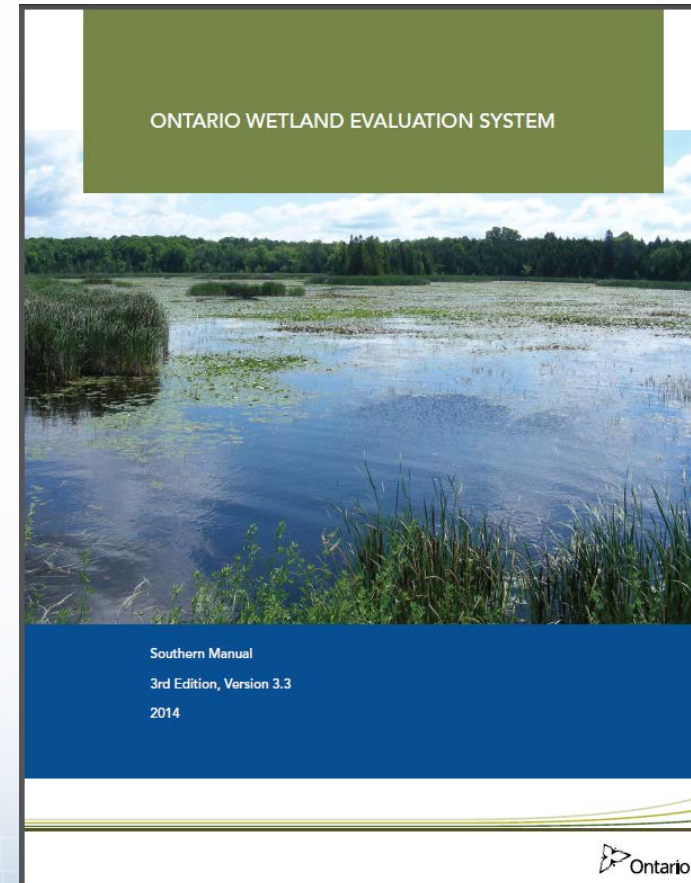
# Types d'ÉIE

- À portée limitée
  - Détachements de parcelles
  - Mineure
- Terrains adjacents à une caractéristique naturelle urbaine
- Complète ou détaillée
  - Lotissement
  - Plans d'implantation



# Terres humides d'importance provinciale

- Évaluées par des consultants
- Approuvées par le MRNF
- Protégées par les OPN et la Ville



# Zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS)

- 20 ZINS étudiées par les sciences de la vie à Ottawa
- La ZINS de Carp Hills jouxte la limite du village.
- La limite est définie et protégée par l'ÉIE et les aménagements hors de la zone.





# Espèces en voie de disparition

- L'ÉIE relève les habitats potentiels et en fait l'inventaire.
- L'habitat doit être étudié avant l'approbation provisoire.
- Responsabilité du MRNF
- Évitement et compensation



# Marges de recul des cours d'eau

- Adjacentes aux rivières, aux lacs et aux cours d'eau
- Couloirs protégés par une marge de recul :
  - 15 m du haut de la berge
  - 30 m de la laisse des hautes eaux ordinaire
  - Zone inondable (Section 4.8.1 du PO et OPN)
  - Aspects géotechniques à risque

La distance la plus élevée



# Étude d'impact sur les eaux souterraines

- Politiques du PO sur l'examen des projets d'aménagement (Section 4.7)
- Carte des zones de réalimentation et d'écoulement des études des sous-bassins hydrographiques
- Variable selon le milieu (rural ou urbain)



# Gestion des eaux pluviales

- Politique du PO : un plan de gestion des eaux pluviales doit être fourni avec les demandes de lotissement et les plans d'implantation
- Définition des objectifs du traitement
  - Écoulement de l'eau contrôlé
  - Gestion de la qualité de l'eau par la réduction des matières solides en suspension
- Examen des mesures de compensation liées à l'habitat du poisson
- Emplacement des bassins de rétention

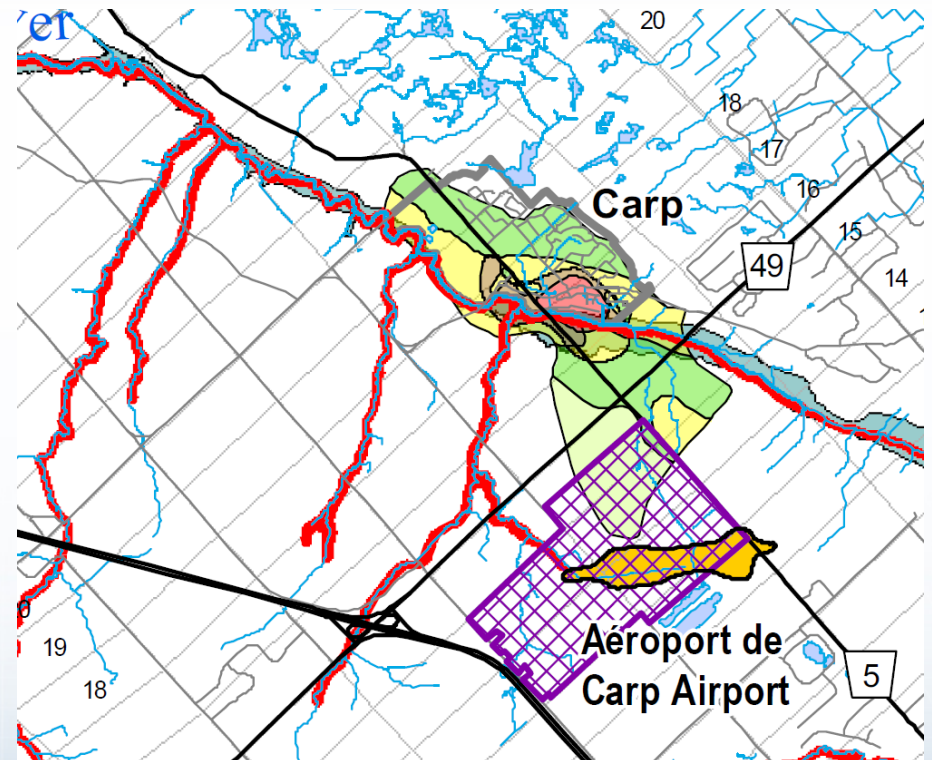


# Autres facteurs de planification environnementale

- Protection des têtes de puits (Section 4.8.2 du PO)
- Sols ou assises instables (Section 4.8.3 du PO)
- Sites contaminés (Section 4.8.4 du PO)
- Dangers relatifs aux exploitations minières et sablières et aux carrières abandonnées (Section 4.8.5 du PO)
- Restrictions de l'utilisation du sol en raison de l'exploitation des aéroports et des aéronefs (Section 4.8.6 du PO)
- Lutte contre le bruit environnemental (Section 4.8.7 du PO)
- Sécurité personnelle (Section 4.8.8 du PO)
- Conception viable et efficacité énergétique (Section 4.9 du PO)
- Exigences en matière d'espaces verts (Section 4.10 du PO)

# Étude sur la protection des têtes de puits

- Zone de protection des têtes de puits indiquée à l'annexe K
- Section 4.8 du PO



Visit us:  
[Ottawa.ca/planning](https://ottawa.ca/planning)

[ottawa.ca](https://ottawa.ca)  
3-1-1      
TTY 613-580-2401



Recherche de demandes  
d'aménagement

Recherche avancée

Trouver un quartier

FAQ

## Recherche de demandes d'aménagement

Exemples: "Alta Vista"  
Woodroffe  
Commerciale  
Lotissement

[Recherche avancée](#)  
[Trouver un quartier](#)  
[geoOttawa](#)

Ce site Web contient des renseignements sur les demandes d'aménagement suivantes, qui font l'objet de consultations publiques. L'information concernant l'aménagement reçue avant le 1er février 2008 n'est pas disponible en ligne.

- Modification au Plan officiel
- Modification au Règlement de zonage
- Plan de lotissement
- Réglementation du plan d'implantation
- Réglementation des démolitions
- Plans de condominium

Dans la plupart des cas, la documentation fournie par de tierces parties est offerte en anglais. Veuillez noter que vous pouvez apprendre davantage sur la documentation en communiquant avec le responsable du dossier affecté.

**IL EST IMPORTANT QUE VOUS LISIEZ ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS D'UTILISATION ET LES MODALITÉS SUIVANTES.** [Lire davantage](#)

<http://app01.ottawa.ca/postingplans/home.jsf?lang=fr>



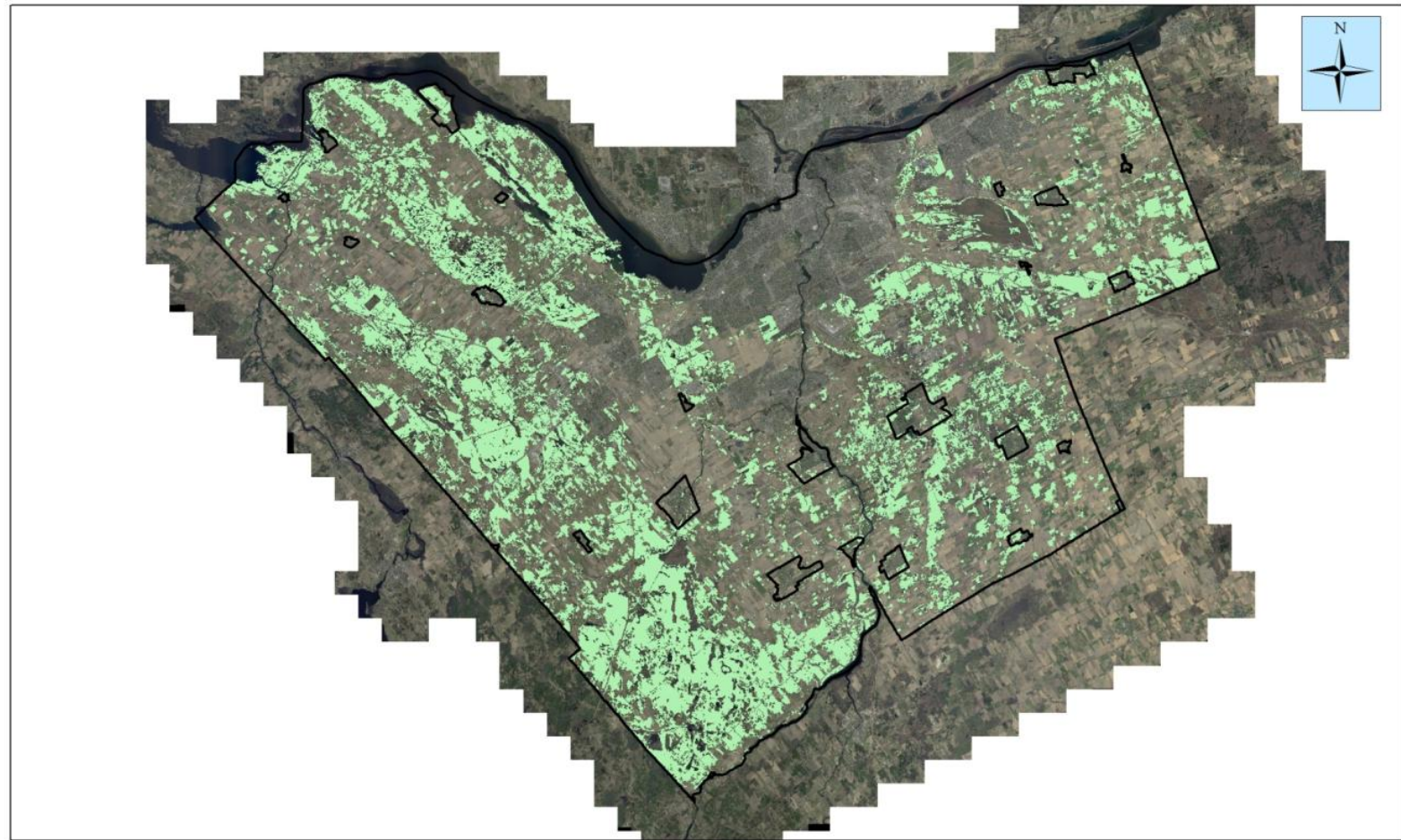
A background image of a dense forest with many trees, overlaid with a semi-transparent green filter.

# Les forêts d'Ottawa

Unité de l'utilisation du sol et des systèmes naturels  
Urbanisme et Gestion de la croissance  
Novembre 2015

# Les forêts d'Ottawa

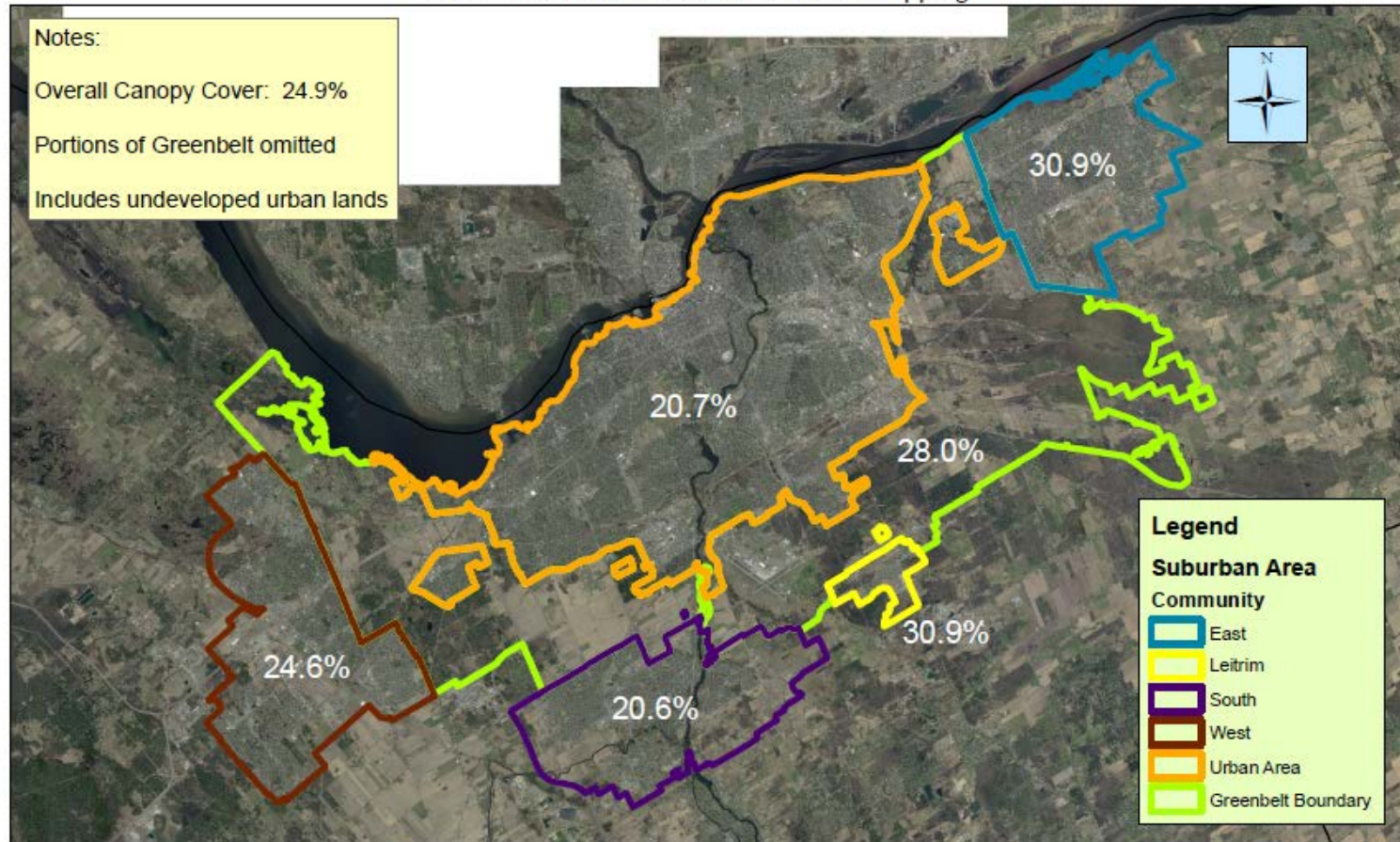
Forest Cover in the City of Ottawa 2010



0 5 10 20 Kilometers

# Les forêts d'Ottawa

Canopy Cover in Urban and Suburban Ottawa  
2014 Tree Crown and Urban Forest Mapping



# Les forêts d'Ottawa

- Ottawa : superficie totale de 2 796 km<sup>2</sup>
- Ottawa : 780 km<sup>2</sup> de boisés
- Très variées – répartition des espèces, classe d'âge et structure
- Influence humaine – passée, présente et future



# Les forêts d'Ottawa

## Forêts gérées par la Ville

- Plus de 300 000 arbres de rue
- 10 000 ha de forêts communautaires
- 900 parcs avec des arbres

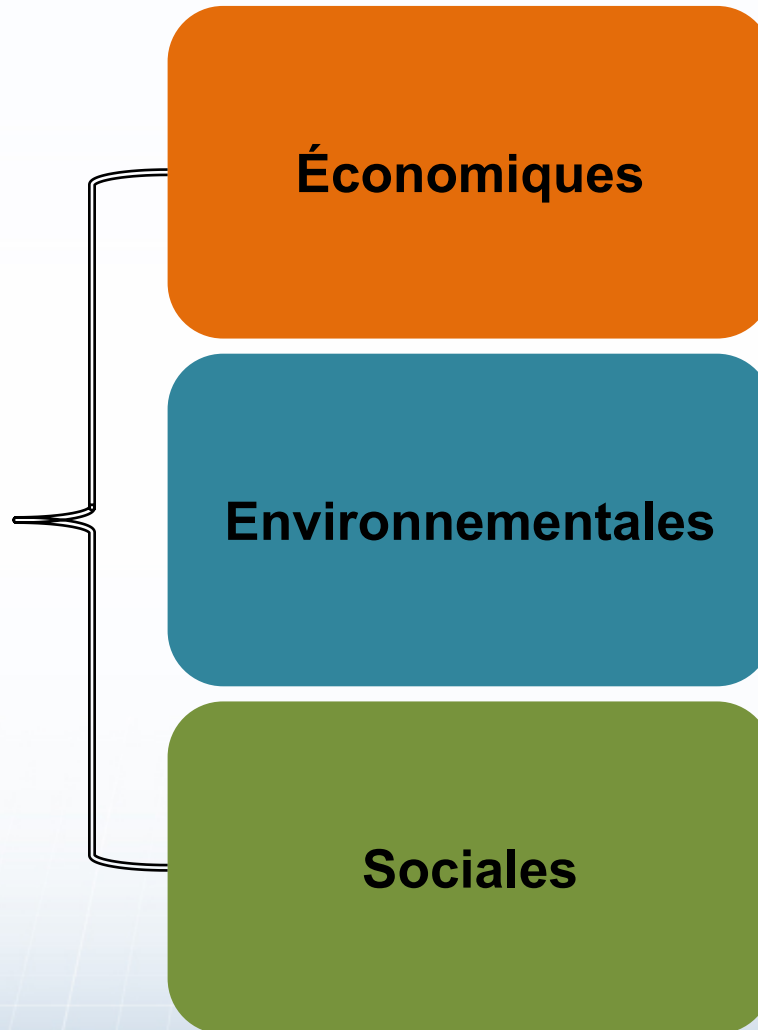
## Forêts gérées par des intérêts privés

- Boisés de ferme
- Arbres privés
- Forêts commerciales, acériculture



Devrions-nous gérer nos forêts urbaines et rurales?  
Si oui, pourquoi? Pourquoi pas?

# Valeurs



- Valeur des maisons accrue
- Revenu
- Tourisme

- Habitat faunique
- Bienfaits sur l'eau
- Stockage du carbone
- Protection du sol

- Loisirs
- Santé et bonheur
- Sentiment d'appartenance

# Agents de changement

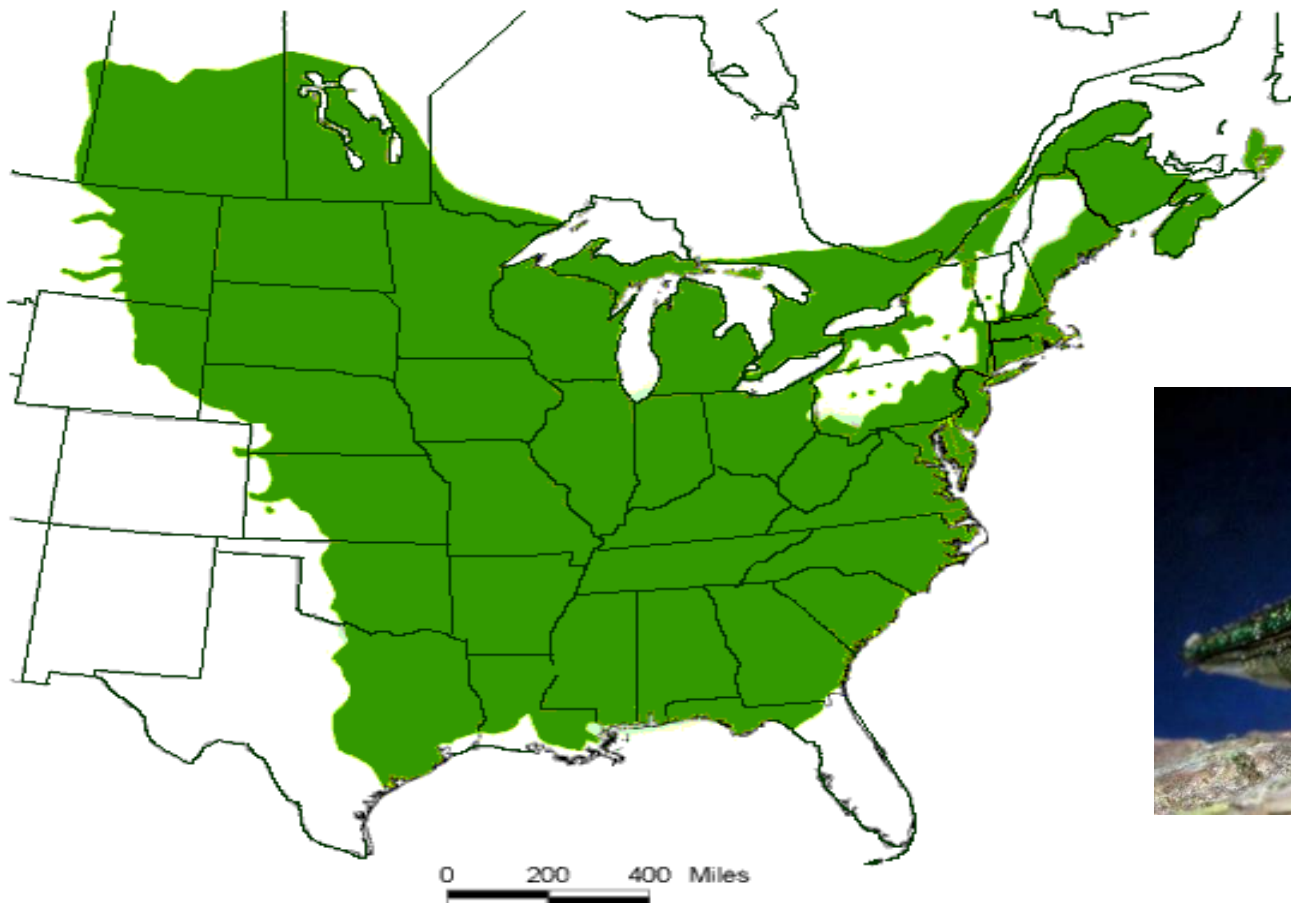
- Ottawa est un territoire habité.
- Les arbres et les forêts ont un cycle de vie.
  - Gestion visant à contrôler le changement
- De nombreux facteurs influencent l'évolution de la forêt.





# Espèces envahissantes

Native Range of Green Ash



Avant l'agrile du frêne : 25 % de frênes

# Espèces envahissantes



UGA0949054

# Espèces envahissantes



# Influence humaine



# Influence humaine



1991

# Influence humaine

An aerial photograph showing a suburban residential development. The houses are arranged in a grid-like pattern with winding streets. A large, dark, wooded area is visible in the lower center, partially enclosed by a road. A large, light-colored building is situated near the center-left. The overall scene illustrates human influence on the landscape.

# Événements météorologiques



# Événements météorologiques







Les pratiques culturelles peuvent accroître les dommages causés par les événements météorologiques, même mineurs.

# Événements météorologiques



# Politique

Plan officiel d'Ottawa – fondement de toutes les politiques liées aux arbres

## 2.4 Maintien de l'intégrité environnementale

2.4.2 Caractéristiques et fonctions naturelles

2.4.5 Espaces verts

## 3.2 Environnement naturel

## 4.7 Protection de l'environnement

4.7.2 Protection de la couverture végétale

4.7.8 Études d'impact sur l'environnement

# Services municipaux

Urbanisme et  
Gestion de la  
croissance



Systèmes  
naturels

- Deux experts-forestiers responsables de la planification
- Hôtel de ville
- Demandes d'aménagement
- Politiques sur les arbres et les forêts

Travaux publics



Services  
forestiers

- Cinq experts-forestiers
- Promenade Constellation
- Arbres appartenant à la Ville
- Arbres distinctifs

# Règlements municipaux sur les arbres

## *Règlement municipal sur la conservation des arbres urbains (2009)*

- Arbres sur les terrains privés
- UGC et Services forestiers
- Secteur urbain seulement

## *Règlement sur la protection des arbres et des espaces naturels municipaux (2006)*

- Arbres sur les terrains publics
- Services forestiers
- Secteurs urbain et rural

# Règlements municipaux sur les arbres

## Règlements municipaux sur les arbres du secteur rural :

1. *Règlement sur la protection des arbres et des espaces naturels municipaux*

# *Règlement sur la protection des arbres et des espaces naturels municipaux*

- Tous les arbres appartenant à la Ville sont protégés.
- Il est interdit d'endommager ou d'abattre un arbre appartenant à la Ville sans autorisation.
- Les autorisations sont accordées par les Services forestiers.
- La Ville prend des mesures de compensation pour tout arbre abattu.



# *Règlement sur la protection des arbres et des espaces naturels municipaux*

## **Autorisation...**

- Projet de construction de la Ville
- Aménagement d'un site et aucune possibilité de conserver des arbres

## **Refus...**

- Résident qui n'aime pas un arbre
- Arbres obstruant la vue
- Construction non approuvée par la Ville
- Arbre sain
- Aucune raison justifiable



***Règlement municipal sur la  
conservation des arbres urbains***

Propriétés d'un hectare ou moins  
et collectifs d'habitation sur des  
propriétés de plus d'un hectare

Permis d'enlèvement  
d'arbre distinctif

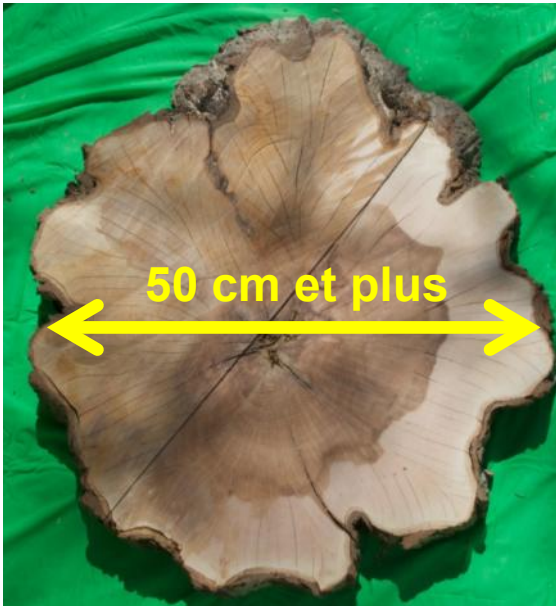
Géré par les Services forestiers  
Arbres appartenant à des intérêts  
privés

Propriété de plus d'un hectare ou  
dossiers de demande  
d'aménagement

Permis d'enlèvement  
d'arbre

Géré par UGC  
Arbres appartenant à des intérêts  
privés

## Permis d'enlèvement d'arbre distinctif



### Délivré dans les cas suivants :

- Arbre en mauvaise santé
- Non sécuritaire ou dangereux
- Endommage les fondations
- Construction

### Non délivré dans les cas suivants :

- Arbre en mauvaise santé, mais autres solutions que l'enlèvement
- Propriétaire qui n'aime pas l'arbre
- Amélioration de la vue

## Permis d'enlèvement d'arbre distinctif

### Processus



## Permis d'enlèvement d'arbre délivré par UGC



- Propriétés de plus d'un hectare
- **Dossiers de demandes d'aménagement – plan d'implantation, plan de lotissement**
- Tout arbre dont le diamètre dépasse 10 cm

## Permis d'enlèvement d'arbre délivré par UGC

### Processus

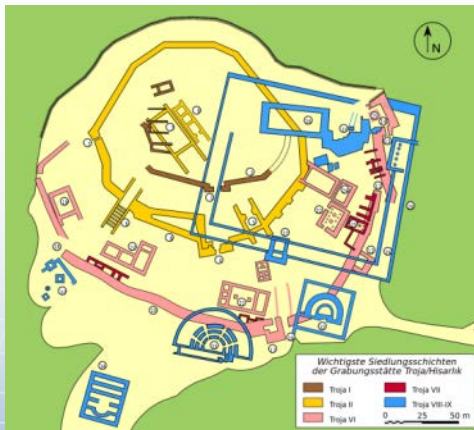


## Permis d'enlèvement d'arbre délivré par UGC



## Rapports sur la conservation des arbres

1. Rapport indépendant
2. Rapport sur la conservation des arbres accompagnant le plan d'aménagement
3. Rapport sur la conservation des arbres accompagnant l'ÉIE



## Permis d'enlèvement d'arbre délivré par UGC

# Rapports sur la conservation des arbres



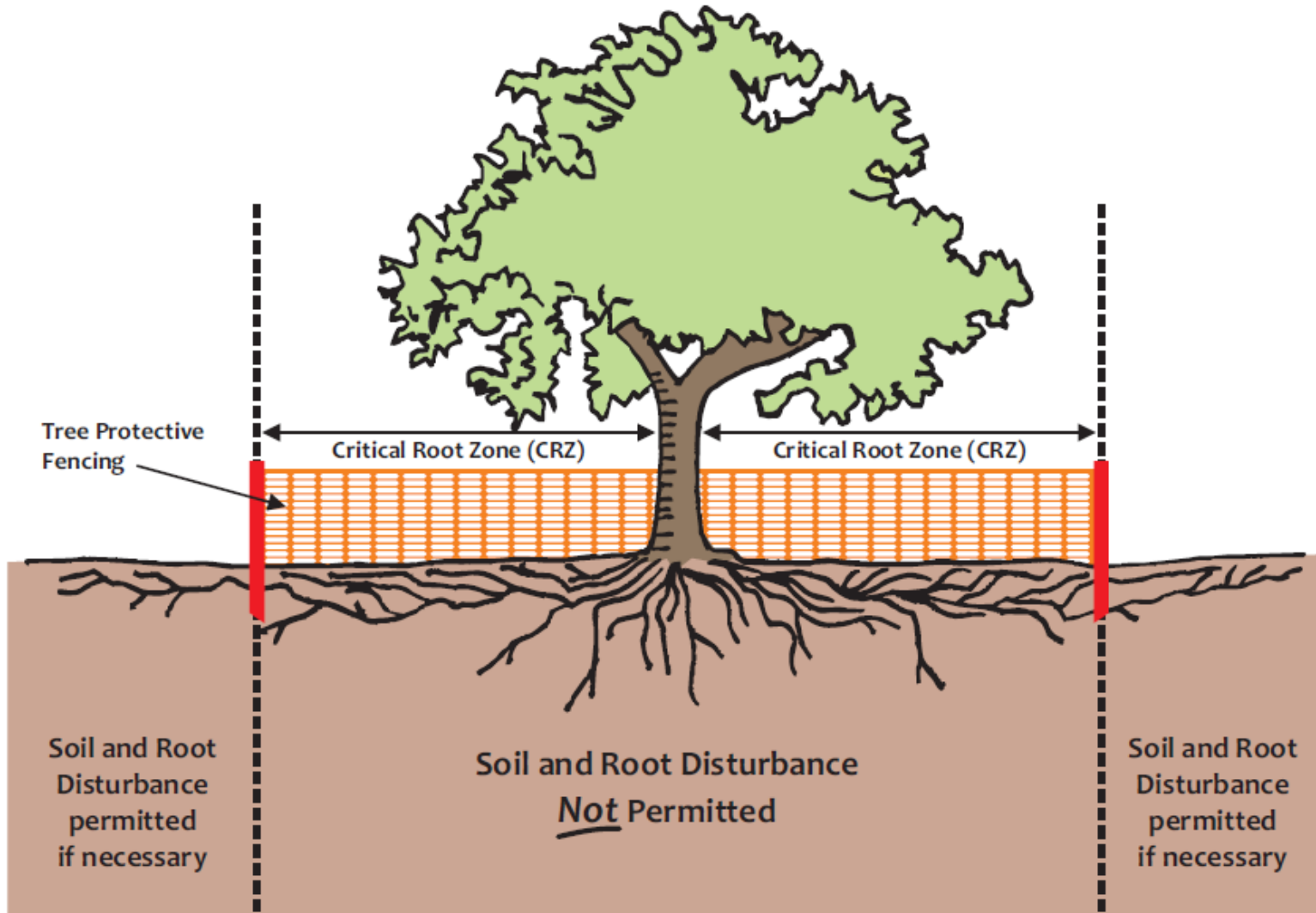
### Éléments :

- Cartes
- Renseignements sur les arbres
  - Espèces
  - Diamètres
  - État de santé
  - Plans – enlèvement ou conservation
  - Information sur la protection des arbres

(Annexe A du *Règlement municipal sur la conservation des arbres*)

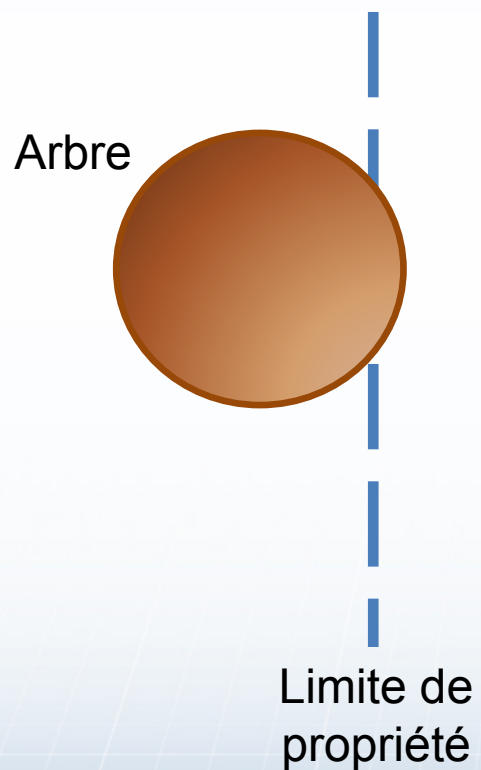
# Protection des arbres

Zone critique des racines = 10 x le diamètre





## Arbres limitrophes



Les arbres dont le tronc chevauche une limite de propriété appartiennent aux deux propriétaires.

- Pas seulement au niveau du sol
- Même si l'arbre n'a pas été planté sur la limite de propriété.